L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT DE LA LO[illegible]N — NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN 16 SEPTEMBRE 1851.

Imprimé et publié par
G. F. WEISSE.
No 85, rue de Chartres.
JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT, du Conseil Général, du Conseil de la Première Municipalité, et de la Commission de [illegible].

NOUVELLE-ORLEANS:
MARDI MATIN, 16 SEPTEMBRE.

CANDIDATS WHIGS.

POUR LE CONGRES.
1er District—J. ARISTIDE LANDRY.
2e District—JOHN MOORE.

ELECTIONS.

La campagne électorale est franchement ouverte; il n'est question de toutes parts que des [illegible] faits par les candidats et leurs amis pour s'assurer en novembre cette majorité [illegible] dispense la victoire.

Nous avons reculé autant que possible le moment de descendre dans l'arène, car nous ne voyons pas trop la nécessité de ces luttes engagées quatre et cinq mois à l'avance. Lorsqu'il s'agit de places salariées, cela se conçoit; [illegible] y prennent de bonne heure [illegible] intérêt personnel est en jeu. [illegible] ne peut avoir pour ces derniers [illegible] sympathies qu'il lui est loisible d'exprimer en temps et lieu; sa sollicitude et [illegible] sont réservés aux candidats [illegible] représentant un principe ou une doctrine [illegible] le triomphe intéresse tout un parti.

C'est à ce titre que nous avons applaudi au [illegible] des unionistes du Mississipi. Nous [illegible] heureux de cette victoire des vrais amis [illegible], car elle aura du retentissement dans [illegible] République et raffermira la plupart de [illegible] chancelantes qui se rangent [illegible] du côté du plus fort. Le triomphe [illegible] de la Georgie et du Mississipi [illegible] l'espérons, aux longues et [illegible] l'on avait malheureusement [illegible] le pays et ramènera le calme dans [illegible], la tranquillité à l'intérieur, les relations [illegible] entre les différens Etats, l'harmonie entre le Nord et le Sud, la confiance [illegible] présent et dans l'avenir. C'est [illegible] pour rendre la série de nos [illegible] de prospérité, de bonheur et de [illegible]

[illegible] partis politiques se comprennent si [illegible] mêmes qui s'étaient le plus violemment opposés au Compromis, qui naguère [illegible] le rappel en menaçant [illegible] le pacte fédéral, se sont [illegible] heure ralliés aux lois de [illegible] votées par le dernier [illegible]. L'instinct naturel des masses qui est [illegible] peuple à réagir sur les esprits les [illegible] et les a admirablement disposés à [illegible] il y a un an à [illegible] l'abomination de la désolation.

Revenons aux élections de la Louisiane. [illegible] que l'on s'y préparait dans toutes [illegible] de l'Etat. Les campagnes, comme [illegible] montrent plus d'ardeur que la [illegible] champêtres organisées [illegible] les électeurs et de leur [illegible] oratoires dont [illegible]. Déjà aux Opelousas, [illegible] orateurs les plus renommés, M. [illegible] rompu une lance en [illegible] respectives. Les de[illegible] Bâton Rouge les candidats [illegible] entendre. Les autres paroisses [illegible] se disposent à [illegible] depuis Caddo et Concordia [illegible] et Jefferson que de [illegible] accompagnant [illegible] pour les compléter [illegible] l'électeur américain [illegible] barbecue [illegible] discours, bons [illegible]

[illegible] les whigs jusqu'ici [illegible] monopole [illegible] rupture violente [illegible]. Ces derniers ont été [illegible] populaire, mais il y [illegible] de leur apparente résignation [illegible] mauvais levain d'autre[illegible]

[illegible] candidats sont en faveur du maintien du Compromis, [illegible] donne des gages [illegible] dévouement à l'Union, tous [illegible] sauver de l'imminent [illegible] Constitution. [illegible] force, car en [illegible] constitutionnels suprêmes, le choix [illegible] électeurs à la Louisiane est [illegible] par des motifs de sympathie [illegible] personnelle.

[illegible] représentans que nous devons [illegible] au Congrès, les whigs ont l'espoir d'en [illegible] second district de [illegible] n'ont aucune crainte [illegible]. Mais dans le premier et [illegible], la lutte promet d'être vive, [illegible] préjuger le résultat. M. [illegible] représente dans le quatrième [illegible] démocrates qui l'a affi[illegible]. Beaucoup de ses amis le lui [illegible] s'abstiendront s'ils ne voient con[illegible] prochaines élections. M. Moore, [illegible] whig, est au contraire unioniste, ce [illegible] des adhésions dans le camp [illegible]. Il est donc possible que ce [illegible] dans l'Alabama se renouvelle ici [illegible] démocrate se prononce à une [illegible] en faveur d'un candidat whig. [illegible] mêmes causes produisent ordinairement [illegible] effets.

Dans le premier district, M. St-Martin n'a [illegible], la Convention chargée de désigner le candidat whig ne devant se [illegible] le 22 de ce mois. Nous espérons [illegible] opposeront à M. St-Martin [illegible] de progrès et d'initiative [illegible] la confiance générale. Le [illegible] reconquérir le premier [illegible] depuis plusieurs années au lo[illegible]. C'est notre faute si les démocrates [illegible] presque toujours triomphé. Dans les [illegible] présidentielles nous y avons été vain[illegible] une fois. Pourquoi n'en serait-il [illegible] pour un représentant au Congrès? [illegible] seulement à l'œuvre sérieusement, et le résultat dépassera peut-être notre attente. Le tout, nous le répétons, est de [illegible] bon candidat, et de le pousser bravement [illegible] contre M. St-Martin. Celui-ci [illegible] invité à discourir devant les électeurs [illegible] questions qui divisent les deux partis [illegible] que son concurrent puisse lui répondre [illegible] le même tribunal et que les habitans du premier district soient à même de se prononcer en connaissance de cause au mois de [illegible] prochain.

[illegible] conserverons notre majorité à la Législature, car nous avons su la conquérir il y a [illegible] en dépit de la popularité de M. Walker, [illegible] candidat pour la place de gouverneur. Malgré les 250 voix de majorité que ce dernier [illegible] la Nouvelle-Orléans, les whigs [illegible] plupart de leurs représentans. Non [illegible] majorité whig sera augmentée à [illegible] des Représentans, mais nous avons [illegible] de neutraliser celle du Sénat qui [illegible]

[illegible] importe d'ailleurs que nous fassions tous [illegible] pour maintenir l'avantage que nous [illegible] dans les chambres notre supériorité numérique, car la prochaine Législature aura à [illegible] mesures très importantes. En [illegible] l'élection d'un sénateur au Congrès des [illegible] pour une période de six années, [illegible] à délibérer 1o sur une nouvelle [illegible] des districts congressionnels; [illegible] des lois de corporation; 3o sur [illegible] d'une Convention pour réviser [illegible] Constitution; 4o sur de nouveaux projets de [illegible] réglement l'administration municipale [illegible] de la Nouvelle-Orléans.

C'est là un programme qui exige de la part des législateurs une volonté ferme de réformer [illegible] jointe à des lumières et à une certaine expérience des affaires publiques.

ETAT SANITAIRE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.—Il résulte du tableau mortuaire préparé par le Bureau de Santé et publié aujourd'hui dans notre partie anglaise, que le nombre des décès pendant la semaine qui s'est terminée samedi dernier, s'est élevé à 109, [illegible] un seul causé par la fièvre jaune. A Lafayette il est mort 21 personnes de maladies différentes, mais la fièvre jaune ne figure pas sur la liste.

LE COURRIER DE LA LOUISIANE.

Nous n'avons pas un mot à répliquer au *Courrier*. Sa réponse est un de ces monumens de suprême niaiserie auxquels il nous a habitué le public. Nous [illegible] aujourd'hui le mettre à sa place et lui ôter la férule de pédagogue vaniteux et illettré dont il s'arme en guise de raisonnement.

Il y a longtemps déjà que le journal du soir se pose en professeur de langue française et s'applique à faire ressortir les moindres négligences de style échappées à la plume de ses adversaires. Lorsqu'il ne trouve pas d'imperfections à signaler il s'en prend aux fautes typographiques.

Tout ce a est pitoyable!

Nous n'avons pas voulu jusqu'à présent suivre le *Courrier* sur ce terrain où la controverse de collège aime à prendre ses ébats. Mais il nous faut enfin châtier son outrecuidance. Hier encore il triomphait d'un pléonasme, fruit de la précipitation, qui s'était glissé dans nos colonnes.

Voyons donc—puisque nous sommes obligés de descendre à de si petites choses—ce que valent au juste les désopilantes prétentions du *Courrier* à l'endroit de la syntaxe. Prenons la mesure de cet incomparable maître d'école.

Dans un article pyramidal qu'il consacre hier soir à un de nos correspondants, il débute par une grosse faute de langue: il emploie le mot de *spontanéité* dans le sens de *soudaineté*!

Et d'une.

Plus loin, dans le même article, il parle d'*exhumer des obstacles d'une défroque*. Comprend qui pourra.

Et de deux.

Dans son numéro du 7 août (nous ouvrons ses liasses au hasard) il parle d'un écrivain qui aurait POLLUÉ *sa plume à* une cause méprisable.—Grands dieux!

Et de trois.

Dans le numéro du 14 août, on lit cette phrase qui vaut son pesant d'or:

"Le *Propagateur Catholique* faisait dernièrement l'éloge du roi de Naples; il vantait le courage de ce *fuyard devant* une avant garde de Garibaldi."

Le courage de ce *fuyard devant*.... Oh! oh!

Et de quatre.

Le 19 du même mois, il s'écriait magnifiquement dans un article intitulé France:

"Quels progrès immenses et quels modifications importantes se sont accomplis parmi les peuples autrefois divisés et *hostiles les uns les autres*."

Et de cinq.

Il disait avec non moins d'emphase dans une autre colonne:

"..........................Rien n'y fait, le journal dont il s'agit, qui semble vouloir se faire un titre de gloire de son incrédulité, *se bouche* les yeux et les oreilles *à toute évidence*."

Se boucher à toute évidence! Qui est ce donc qui s'est *bouché* à l'évidence?

Et de six.

Ce n'est pas tout. Le bienheureux article renferme la phrase suivante:

"Ignore-t-il qu'une armée *nombreuse de ligne* et une autre armée *plus nombreuse encore de sbires*."

Et de sept. Laissons défiler cette armée *nombreuse de ligne* et *plus nombreuse encore de sbires*.

Le 20 août l'intraitable puriste imprimait tout vif:

"Nous ne voudrions pas détruire les illusions *dans* lesquelles se berce si délicieusement M. Sever."

Autrefois on se berçait d'illusions. Mais aujourd'hui que l'art des tapissiers a fait de grands progrès, on se berce *dans* des illusions. C'est probablement un nouveau genre de fauteuil.

Et de huit.

Le 3 septembre, le même journal attendait impatiemment les nouvelles de la Havane pour savoir si les troubles de la Nouvelle-Orléans avaient produit dans la première de ces villes des *mesures coercitives* SUR les Américains.

Et de neuf.

Nous pourrions multiplier ces exemples à l'infini, mais c'est un jeu trop facile auquel il nous répugne de nous livrer plus longtemps. Ce n'est qu'à notre corps défendant que nous nous sommes abaissés à ces misères. Nous tenions une fois pour toutes à donner une leçon de grammaire à un journal qui affiche de si exorbitantes et de si ridicules prétentions à la syntaxe.

Le journalisme n'est pas une arène académique, et les imperfections qui peuvent échapper à la hâte de l'improvisation ne sont nulle part signalées à la curiosité publique. Le journal du soir pense autrement et il fait de la polémique à la façon des maîtres d'école. Il ne trouvera donc pas mauvais que nous nous armions une seule fois du martinet pour humilier sa puérile vanité.

TEXAS.—Le steamer *Yacht* nous a apporté des journaux du Texas jusqu'au 11.

Le général Smith est arrivé à Galveston se rendant à San Antonio où il va prendre le commandement des troupes.

Le *Houston Telegraph* annonce sur la foi d'un voyageur, qu'un parti révolutionnaire s'organise au nord du Mexique et notamment dans les départemens de Tamaulipas, de Nueva Leon et de Coahuila. Il s'agit tout simplement de chasser les troupes du gouvernement et d'établir une administration indépendante dans la vallée du Rio Grande, à l'est de la Sierra Madre. Un grand nombre de volontaires texiens se sont déjà mis au service des chefs de l'insurrection. Canales et Carabajal paraissent être à la tête du mouvement: il y a quelques semaines 200 Texiens étaient campés à Roma attendant des ordres. Le général Avalos qui commande les forces mexicaines aurait déclaré qu'il ne pourrait résister aux insurgés parce que le peuple est avec eux. Les Américains assurent que ses derners triompheront. Le commerce que le tarif douanier ruine et paralyse est très bien disposé en faveur de la révolution.

La récolte s'annonce sous d'heureux auspices dans presque tous les comtés du Texas.

Plusieurs meurtres ont été commis dans le voisinage de San Antonio. M. Charles Brown, marchand américain, a été assassiné au rancho de Las Cuevas sur le chemin qui conduit à Brownsville.

LE FLEUVE.—Samedi dernier, le fleuve, en face de la ville de Vidalia, dans cet Etat, se trouvait à vingt-six pieds et sept pouces au-dessus des plus hautes eaux d'avril dernier.

RÉJOUISSANCES DES UNIONISTES. — Nous apprenons par les journaux de Bâton-Rouge qu'un grand nombre de citoyens de cette ville se proposent d'organiser un meeting pour féliciter les amis de l'Union sur la victoire que la cause nationale vient de remporter dans l'Etat du Mississipi. Plusieurs orateurs distingués ont déjà promis de haranguer l'assemblée.

BARBECUE.—Les habitants de Bâton-Rouge organisent une grande fête champêtre qui aura lieu le 21 octobre dans une belle partie du bois situé à la jonction des chemins qui conduisent au ferry de Duff et à l'habitation de Mme Johnson. Des listes de souscription circulent afin de couvrir les dépenses du *barbecue*, et bon nombre d'invitations ont déjà été transmises dans les paroisses voisines. Les candidats des deux partis prendront alternativement la parole et prépareront de la sorte les convives à faire bonneur au repas monstre qui leur sera servi.

RÉCOLTE.—Les planteurs d'Est Bâton-Rouge ne feront cette année qu'une demi-récolte de maïs et de coton. La sécheresse de juillet et les fortes pluies qui se sont ensuite déclarées ont causé un préjudice notable aux plants de coton. La canne a repris une belle apparence depuis la cessation de la sécheresse. Des fièvres intermittentes règnent sur presque toutes les habitations de la côte et de l'intérieur.

LA CAUSE DES PATRIOTES CUBANAIS À NEW-YORK.—Nous lisons dans le *Courrier des Etats Unis* du 6 courant:

La nouvelle de la prise et de la mort de Lopez ne cause point à New-York une sensation bien profonde: sans doute on s'en émeut, on s'en préoccupe, on s'en entretient partout; les appréciations diverses vont leur train; les reproches sanglans se croisent avec les regrets: les malédictions contre Lopez font écho à celles qu'on lance contre le gouvernement espagnol; mais tout se borne à des manifestations individuelles qui n'ont pas l'air de devoir provoquer une démonstration publique. L'enthousiasme pour la cause de Lopez n'était pas des plus vifs lorsqu'on le croyait victorieux; il est complètement tombé depuis qu'on ne peut plus douter de la défaite. "On ne voit plus, dit un de nos confrères, un seul de ces patriotes qui étaient naguère si ardents pour voler au secours de Lopez."

Les préparatifs sérieux qui se faisaient dans l'ombre ont été tout naturellement suspendus par suite des dernières nouvelles. Les sympathiseurs étaient en marché pour l'achat de deux bateaux [illegible] qui devaient emporter à Cuba un millier de *passagers* pour le moins; ils ont déclaré hier ne vouloir plus conclure l'affaire. C'est de la plus simple prudence. Probablement l'effet sera à peu près le même partout, et pendant quelques temps du moins les projets de *départ* pour la Havane resteront suspendus. On verra plus tard.

DÉPART.—Le steamer *Hermann* est parti de New-York, le 6 de ce mois, pour Brême. Il est commandé par M. Wilson, l'ancien capitaine de l'*Empire City*.

Le vapeur *Union* devait partir le même jour, mais n'ayant pas eu le temps de prendre tout son chargement, le capitaine s'est décidé à rester dans le port de New-York jusqu'au mardi suivant, 9 du courant.

CANADA.—Pendant la quatrième et dernière session du troisième parlement des Canadas Unis, il a été passé par les deux chambres 169 bills, dont 41 ont été sanctionnées par le gouverneur général le 2 août, 123 le 30 août, jour de la clôture, et 2, ayant rapport aux affaires religieuses, ont dû être réservés par Son Excellence, d'après l'acte constitutionnel, pour être soumis au parlement britannique avant de recevoir la sanction royale. Ces deux derniers sont le bill établissant une société de l'église anglicane dans chacun des diocèses de cette église dans le Bas-Canada, et le bill réglant l'administration du temporel de la même église dans le diocèse de Montréal. Le parlement est prorogé.

CHRONIQUE LOCALE.

ENQUETE.—Le coroner a tenu une enquête hier sur le corps d'une femme nommée Mary Gleeson, qui a été trouvée morte dans une maison de la rue Perdido. Verdict—mort d'intempérance.

—L'esclave Etienne a été accusé hier devant le recorder Caldwell, d'avoir volé un baril de pommes sur la levée. L'affaire n'a pas encore été examinée.

SECONDE MUNICIPALITÉ.—Comme d'habitude le lundi, la cour du recorder était pleine de prisonniers accusés, les uns de vagabondages, d'autres d'assauts et batteries et de bris de paix. Ces derniers ont été condamnés à payer une amende de $2 à $5 et les autres à fournir caution pour leur bonne conduite future.

—Mathieu Horan, accusé d'avoir cherché à créer du désordre dans la rue Nayades, a dû fournir une caution pour garder la paix publique.

L'affaire James Farrell, accusé du meurtre de Patrick McCabe a été renvoyée à un autre jour.

CONSEIL DE LA MUNICIPALITE No UN.

Séance du lundi, 15 septembre 1851.

Le Conseil s'est réuni conformément à l'ajournement.

En l'absence du Président, M. J. L. Fabre est nommé Président intérimaire.

Les membres présents sont MM. les aldermen Bonneval, Clark, Derbès, Fabre, Lanata et Peire.

Absents—MM. les aldermen Blake, J. Bénit, Barthe, Vor Bénit, Hagan, Laughlin, Richardson et Ramos—8.

M. l'alderman Giquel est absent par congé—1.

Sur motion de M. Derbès, le Conseil accuse l'absence du président et de M. Ramos.

Sur motion de M. Lanata, le Conseil faute de quorum prend un recès de 10 minutes.

Rentré en séance les membres présents sont MM. les aldermen Bonneval, Clark, Derbès, Fabre, Hagan, Lanata, Pecquet et Peire—8.

Faute de quorum, sur motion de M. Lanata, le Conseil s'ajourne à lundi prochain, 22 du courant, à 6 heures P. M.

JOSEPH REYNES, secrétaire.

Causeries.

LES ÉTUDES D'UN LAURÉAT.

Les journaux sont remplis de listes des jeunes gens lauréats qui ont remporté des prix de grec et de latin dans les divers colléges ou pensions.

Plusieurs réflexions, à cet aspect, se sont emparées de mon esprit.

En fait d'éducation, je voudrais qu'elle fût gratuite, obligatoire, pour ce qui concerne la lecture, l'écriture, l'arithmétique et le dessin linéaire; l'homme qui ne possède pas ces connaissances à un certain degré est au moins aussi infirme qu'un boiteux ou un manchot.

Mais quand il s'agit d'aller plus loin, il me prend quelques scrupules.

En effet, voilà un bien grand nombre d'enfans engagés dans la voie élargie des études universitaires.—Où mène cette voie?

Lorsque l'éducation était un bienfait exceptionnel, qui n'était destiné qu'à un très petit nombre, on étudiait pour être prêtre, médecin, avocat, magistrat, écrivain, etc., et les universités fournissaient de prêtres, de médecins, d'écrivains et d'avocats, à peu près le nombre nécessaire à la consommation du pays.

Mais quand l'instruction est devenue le patrimoine de tout le monde, on n'a pas songé que tout le monde ne pouvait pas être poète, avocat, médecin et prêtre,—et on a donné à tous les enfans du pays une instruction qui ne prépare qu'à ces professions.

Or, d'autre part, on est tombé en France dans une étrange et dangereuse erreur pour ce qui regarde l'*égalité*,—on s'est figuré que l'égalité consistait à être tous la même chose,—et toutes les familles ont mis toute leur ambition et ne regardant à aucun sacrifice, à jeter leurs enfans dans cette voie.

Au bout de quelque temps on a remarqué cependant que, faute d'aptitude ou d'argent, beaucoup de pauvres diables qu'on y engageait tombaient fatigués ou découragés à moitié de la route, ce qui n'empêchait pas que ceux qui arrivaient étaient encore trop nombreux, et, parvenus au but, s'arrachaient les lambeaux, les causes et les maladies sans réussir à assouvir leur faim cruelle;—on a vu que pour le plus grand nombre cette voie ouverte à tous était terminée par un précipice.

Qu'a-t-on fait depuis quelques années? on a voulu lutter contre l'encombrement des trois ou quatre professions auxquelles prépare l'instruction universitaire, et on a rendu la porte plus étroite.—Mais, par une singulière aberration, c'est la porte de sortie dont on a diminué la largeur; de sorte qu'on laisse comme autrefois s'engager autant de jeunes gens qu'il s'en présente dans une route qui doit être un cul-de-sac pour le plus grand nombre.—Cela me rappelle ce que j'ai vu en Suisse, à Lausanne, il y a quelques années: on monte à l'église de Lausanne par un chemin rude et escarpé, qui devient parfois un escalier.—Quand on est arrivé tout haletant, on trouve l'église fermée, et on lit sur la porte qu'il fallait en demander la clé à un tel, teinturier, je crois, qui demeure au pied de la côte que vous venez de gravir.

Au lieu d'élever à l'issue du chemin des études universitaires des obstacles toujours un peu plus difficiles,—obstacles qui ne servent qu'à estropier un certain nombre de concurrens, n'aurait-il pas mieux valu placer ces obstacles à l'entrée. Qu'arriverait-il en effet? Autrefois on avait trop de médecins, d'avocats, etc.—Aujourd'hui on en a encore trop, mais moins cependant qu'on n'en aurait sans ces obstacles, c'est à dire que le nombre de ceux qui arrivent n'augmentent pas beaucoup grâce à ces obstacles, mais ne diminuent pas non plus à cause du plus grand nombre de concurrens qui s'engagent dans la voie.—Or, de tous ceux qui reculent devant les dernières haies, de tous ceux qui tombent en essayant de les franchir et restent fourbus et éclopés, qu'arrive-t-il?—Un très grand nombre de jeunes gens parvenus à l'âge de l'homme et du citoyen, non seulement n'ont pas de profession, non seulement n'ont aucun moyen utile pour eux et pour les autres d'employer leurs facultés, mais ils n'ont appris que l'inaptitude à toute autre profession qu'à celles qu'ils n'ont pu atteindre.—Ils retombent dans la société membres non seulement inutiles mais dangereux: ils y retombent agris, incapables, ennemis,—obligés de se faire une place avec violence,—ne pouvant ni arriver au but, ni retourner au point de départ.

Instruction est un mot formé du mot latin *instructus*, qui veut dire armé, muni;—l'instruction doit avoir pour but de mettre un jeune homme à même la société convenablement équipé, c'est à dire tout prêt à vivre de l'emploi utile aux autres de ses forces et de ses facultés.

Ce serait là une préoccupation digne des philosophes et un but digne des hommes d'état, si l'on pouvait appeler hommes d'état les ambitieux de bas étage que l'on hisse et juche au pouvoir dans des intérêts personnels mesquins,—si le gouvernement n'était pas seulement l'art de conserver les places.

C'est un fait incontestable que cet élan de tout le pays vers les professions dites libérales;—c'est un fait non moins évident que l'abandon du noble et beau métier de l'agriculture.—Si un cultivateur a quatre fils, il vivra de pain et d'eau pour qu'un de ses fils soit prêtre, un autre huissier;—le troisième, ouvrier dans une ville;—celui qu'il gardera auprès de lui, pour lui faire faire son état, pour lui laisser l'héritage de son expérience, est à coup sûr celui qui aura montré le plus d'intelligence. De sorte qu'à mesure que les villes s'encombrent de médecins, de prêtres, d'avocats, et d'une foule immense de gens qui sont tombés sur la route de ces professions, elles s'encombrent aussi d'ouvriers de toutes sortes, qui doivent se disputer un nombre suffisant de travaux,—et ainsi l'agriculture est abandonnée à un trop petit nombre de bras, lesquels bras, de jour en jour, arrivent à appartenir aux têtes les plus faibles et les plus inintelligentes.

Ce n'est donc pas assez d'avoir retréci la porte de sortie des études universitaires, et d'avoir élevé devant cette porte un certain nombre d'obstacles rendus plus difficiles de jour en jour. En effet, ceux qui reculent, effrayés ou épuisés, devant ces obstacles, sont trop avancés pour retourner en arrière: ils restent là où ils sont tombés;—ceux qui se brisent en essayant de les franchir, sont également perdus pour la société,—ou plutôt les uns et les autres seront désormais à la charge de la société, qu'ils épuiseront et troubleront de toutes manières.

Si l'on doit mettre des obstacles à cette voie, ce n'est pas à son issue, mais bien à son entrée.—A l'entrée c'est un obstacle, à l'issue c'est un piége.

Mais avant de fermer ou de retrécir le lit d'un fleuve, il faut lui en avoir préparé un autre.

Il faudrait donc partir de ce principe qu'un homme naît laboureur; que les individus seuls qui ont reçu des facultés différentes d'une certaine puissance sont appelés, par la nature et par le bons sens, à d'autres professions.—Mais, si l'égalité ne consiste pas à être tous la même chose, elle consiste à trouver les mêmes garanties, la même protection, le même bien être, les mêmes avantages matériels et honorifiques dans les diverses professions.—Il faudrait donc d'abord honorer l'agriculture au moins au même degré que les professions qui sont le plus honorées; il faudrait bien longtemps dans les esprits, non pas seulement par des paroles, mais aussi par des exemples, qu'un excellent laboureur est l'égal d'un excellent avocat, d'un excellent écrivain; mais qu'un mauvais avocat et un écrivain médiocre sont loin d'être les égaux d'un bon laboureur.—Il faudrait qu'il y eût plus de chances pour un cultivateur habile que pour un mauvais avocat d'arriver aux places et aux honneurs, tandis que c'est tout le contraire aujourd'hui.

Il faudrait ouvrir de ce côté une voie aux bons esprits et aux esprits cultivés, et, pour leur ouvrir cette voie, il faut leur présenter un but.

Quand vous aurez fait cela, il sera temps alors de mettre des obstacles à la voie sans cesse qui attire fatalement une si grande partie du pays.—Mais ces obstacles, il faudra les placer à l'entrée de la voie,—et ici, il s'agit encore de s'entendre.

Loin de moi la pensée de vouloir ressusciter des castes et des priviléges, et de vouloir dire:—aux chênes seuls appartiendront les forêts;—mais si le chêne végète puissamment dans une terre profonde, le bouleau s'accommode du sol maigre et rocailleux; celui-ci ne gagnera pas grand'chose à être planté dans la terre qui convient au chêne, et le chêne mourra ou restera petit et rabougri dans le sol où prospère le bouleau. Il s'agit de mettre autant que possible chacun à sa place, là où il sera heureux pour lui-même et utile pour les autres.

Il y a à fournir une carrière longue et difficile au bout de laquelle un petit nombre seulement doit arriver;—ne laisser s'engager dans la carrière que ceux qui ont des chances de la parcourir jusqu'à la fin.—Vous aurez épargné à ceux qui n'atteindraient pas le but, du temps et de l'argent perdu, du découragement et du désespoir,—vous les aurez décidés, pendant qu'il en est temps encore, à prendre une autre route.—C'est précisément le contraire de ce que vous faites, et cependant je ne crois pas me tromper en affirmant que c'est ce qu'indiquent la raison et le bon sens.

Que l'instruction nécessaire à tous les hommes et à toutes les professions, que l'instruction qui complète l'homme, et sans laquelle il est infirme et inutile à lui même et aux autres, que l'instruction primaire soit non-seulement gratuite, mais obligatoire;—que le père soit obligé de la faire donner à son fils; que, dans le cas de l'impuissance du père, ce devoir incombe à la commune; à défaut de la commune, au département.—Puis, au bout de ce chemin, qu'on s'arrête à un carrefour;—qu'à ce carrefour où tous arrivent également instruits, *instructi*, armés, munis, équipés,—on montre à tous des voies diverses et toutes offrant le même but: l'existence pour tous, le bien être pour les habiles et les sages, la fortune et les honneurs pour les excellens.—Que chacun alors choisisse la deuxième voie, après que le parcours de la première l'aura mis en état de choisir.—Que, cette voie choisie, il se prépare à entrer. Mais là doivent se trouver les obstacles, non pas des obstacles puérils inutiles à la carrière qu'ils ferment, comme ceux que vous avez placés si illogiquement à la sortie de l'éducation universitaire, mais des obstacles qui donnent la mesure graduée des forces qu'il faut apporter relativement à la longueur et aux difficultés de cette carrière, de façon que ceux qui sont admis à la mesurer aient tous des chances probables d'arriver au but et ne soient pas coudoyés, et poussés, et arrêtés par une foule inutile qui tombera tout le long de la route.

Ainsi, au lieu que, dans l'état actuel des choses, l'éducation professionnelle est l'exception et les études universitaires la règle, ce serait précisément le contraire qui devrait avoir lieu.—L'instruction primaire terminée, des examens, des concours détermineraient et ceux qui doivent prendre de nouvelles munitions pour une carrière plus longue qu'on leur verrait la force de fournir dans le sens des études universitaires et littéraires, et ceux qui doivent entrer dans une des voies dès à présent ouvertes du carrefour où les ont conduits les études primaires;—qu'arrivés à un nouveau carrefour, ceux qui se destinent aux professions exceptionnelles, qui sont devenues si malheureusement et si ridiculement le but de tout le pays, trouvent encore de nouveaux obstacles à franchir, c'est-à-dire subissent de nouveaux examens et de nouveaux concours;—mais que ces obstacles se trouvent toujours placés là où ceux qui ne voudront pas ou ne pourront pas les franchir, trouveront à droite et à gauche des voies plus faciles, dans lesquelles la force et l'aptitude qu'ils ont montrées leur permettra d'aller au but,—c'est-à-dire que personne ne soit obligé, comme dans l'état actuel, de tomber fatigué, découragé, éclopé sur la route, n'ayant à choisir qu'entre se faire mendiant ou s'établir brigand, selon son tempérament et ses inclinations.

J'ai la conviction profonde que les études universitaires sont un danger, un malheur et une ruine pour les individus et pour le pays,—conviction fortifiée par les études et les observations de toute ma vie.

ALPHONSE KARR.

FEUILLETON.

DALAYRAC.

II.—[Suite]

Les fonctions de garde-du-corps n'étaient pas très pénibles, mais elles ne laissaient pas que d'être assez assujettissantes. Le service se faisait par trimestre, et, pendant les trois mois de service, les gardes ne pouvaient jamais s'absenter de la résidence du prince.

Dalayrac avait un noviciat à accomplir; il n'avait reçu aucune notion de l'état militaire, et il lui fallut tout apprendre depuis l'exercice du soldat jusqu'à la théorie de l'officier. Mais ces nouvelles études ne l'absorbèrent pas au point de l'empêcher de se livrer avec ardeur à son goût favori. Dans la rapidité de ce récit il n'a guère été possible de constater les progrès que son instinct et sa passion exclusive lui avaient fait faire. Comme virtuose sur le violon et comme bon musicien, il y avait une énorme distance entre le brillant garde-du-corps et le petit écolier venant troubler le concert des amateurs de Muret.

Dalayrac était de taille moyenne. Sa figure, couturée par la petite-vérole, n'avait rien d'attrayant au premier aspect. Les gens qui ne regardent qu'avec les yeux le trouvaient laid; mais ceux dont l'esprit et le cœur jugeaient le regard savaient reconnaître son air vif, spirituel, et l'expression de bonté, de franchise et de bienveillance, répandue sur tous ses traits. Il avait une de ces laideurs qu'on finit par trouver charmantes, et qui ont au moins l'avantage d'éloigner de vous ceux qui ne peuvent ni vous comprendre ni vous apprécier.

Son caractère doux et sympathique lui attira de nombreuses amitiés parmi ses nouveaux camarades: ses manières distinguées et ses goûts de bonne compagnie lui ouvrirent les portes des meilleures maisons. C'est ainsi qu'il fut admis dans l'intimité du baron de Bezenval et de M. Savalette de Lange, garde du trésor royal. Il eut l'occasion d'entendre chez ce dernier le chevalier de Saint George, et son talent sur le violon le fit accueillir favorablement par le célèbre mulâtre, dont l'habileté sur cet instrument était si remarquable.

Mais, pour se présenter convenablement dans le monde; pour aller de temps en temps à la Comédie-Italienne entendre les chefs-d'œuvre de Philidor, de Monsigny, de Grétry, de tous ces maîtres dont il devait être un jour le rival et l'émule, quelle économie, quelles restriction ne devait il pas apporter dans ses dépenses, afin de ne pas dépasser le chiffre de son modeste revenu de 1,200 livres!

Pour ne pas avoir de loyer à payer à Paris, il passait quelquefois à Versailles tous le trimestre où il n'était pas de service. Alors, on le voyait partir à pied pour arriver à Paris un peu avant l'heure du spectacle. Un bien modeste dîner suffisait à peine pour réparer les forces du jeune enthousiaste; mais il en puisait de nouvelles dans l'admiration que lui causaient les opéras qu'il était venu entendre. Il repartait, toujours à pied, après le spectacle, et revenait coucher à Versailles, ayant fait ses dix lieues dans sa journée, mais n'ayant pas entièrement dépensé le petit écu dont se composait son revenu quotidien; encore fallait-il quelques jours de privations sévères pour compenser cette dépense entièrement consacrée à son plaisir.

Les comédiens italiens, ainsi que ceux de l'Académie royale de Musique et du Théâtre-Français, venaient souvent jouer devant la famille royale, à Versailles, et Dalayrac trouvait le moyen de ne pas manquer une seule des représentations consacrées aux ouvrages lyriques.

Les heures de service que redoutaient le plus les gardes du corps étaient celles de nuit, pendant lesquelles il fallait faire faction devant la porte de la chambre où couchait le prince. On comprend que le silence le plus absolu était de rigueur, et rien ne pouvait se comparer à l'ennui de ces longues heures de nuit passées dans le silence et une inaction complète.

Dalayrac s'arrangeait toujours avec quelque camarade pour prendre pour son compte les heures de faction de nuit, à condition d'être libre à l'heure du spectacle. Avec quelles délices il savourait ces operas dont l'audition ne lui coûtait rien que quelques heures d'ennui et d'insomnie! Encore plus d'une fois arriva-t-il à la sentinelle de poser doucement son fusil contre la muraille, de s'accroupir à terre, de tirer de sa poche un petit cahier de papier reglé et d'y écrire ses propres inspirations ou d'y retracer le souvenir de ce qu'il avait entendu dans la soirée.

Cependant, quoiqu'il fût parvenu à écrire facilement ses idées, et même à les accompagner d'une basse assez satisfaisante, il sentait bien qu'il n'arriverait jamais à rien de plus que ce qu'il avait fait jusqu'alors, s'il n'étudiait pas et n'apprenait pas au moins les premières règles de la composition. Mais à cette époque, les maîtres en état d'enseigner étaient excessivement rares, et même les plus médiocres se faisaient payer un prix trop élevé pour la bourse de l'aspirant compositeur.

Parmi les musiciens français, il ne s'en trouvait réellement que trois qui possédassent à un assez haut degré la théorie musicale et les règles de contre-point pour pouvoir professer la composition. C'étaient Gossec, Philidor et Langlé. Le premier était accaparé par ses fonctions de chef du chant à l'Opéra et par le travail de ses propres compositions. Le second n'accordait à la musique que le peu de temps que lui laissait sa passion pour les échecs. Langlé était issu d'une famille française établie depuis plus d'un siècle en Italie et dont le véritable nom de Langlois, impossible à prononcer par des Italiens, avait pris une terminaison plus euphonique.

Langlé était né à Monaco en 1741, et avait fait ses études au Conservatoire de la *Pietà*, et Naples, sous la direction de Cafaro. Après avoir professé quelques années en Italie, il était venu à Paris en 1768, et s'y était fait une nombreuse clientèle comme professeur de chant et de composition.

Recevoir des leçons d'un tel maître eût été un grand bonheur pour Dalayrac; mais cet espoir ne lui était même pas permis. Le hasard le mit en contact avec le célèbre professeur, et la bonne fortune lui procura ce qu'il désirait si vivement, et ce qu'il aurait acheté au prix des plus durs sacrifices.

M. Savalette de Lange donnait de fort beaux concerts dans son hôtel. Dalayrac s'y montrait très assidu. C'est là qu'il rencontra Langlé pour la première fois, et il lui fut présenté par le maître du logis, comme un jeune amateur passionné pour la musique. Langlé accueillit parfaitement le jeune officier, et Dalayrac employa tous ses moyens de séduction pour captiver les bonnes grâces de celui dont il ambitionnait la faveur. Il y réussit parfaitement. Langlé était spirituel et homme de bonne compagnie; il fut enchanté des manières aimables et aisées du jeune garde-du-corps, et surtout de son enthousiasme pour la musique. Une espèce d'intimité s'était déjà établie entre eux, et Dalayrac n'avait pas encore osé faire la confidence de l'objet de ses désirs. Un soir il prit, comme on dit vulgairement, son courage à deux mains, et aborda la grande question:—Monsieur Langlé, lui dit-il, tout d'un coup, pour qui me prenez-vous?—Moi, monsieur le chevalier, mais je vous prends pour un jeune seigneur fort spirituel et fort aimable, cultivant la musique pour son plaisir, ce qui est le plus agréable délassement pour un homme de votre condition et de votre fortune.—Eh bien, monsieur, vous êtes dans une erreur complète. Tel que vous me voyez, je suis pauvre comme Job; quoique l'aîné de ma famille je suis moins à mon aise que le plus mince cadet, car je n'ai au monde que mes appointemens de six cents livres et une pension de pareille somme. Mon père a fait de moi un militaire, pour que je ne fusse pas un méchant avocat; mais, franchement, je n'ai guères plus de goût pour ma seconde profession que pour la première: Je n'aime que la musique. On dit que je joue passablement du violon, mais je ne m'amuse guères en jouant la musique des autres, je voudrais entendre jouer la mienne, et je crois que je serais capable d'en faire d'assez jolie, si je savais comment m'y prendre. Voulez-vous m'en enseigner le moyen?—Monsieur le chevalier, confidence pour confidence. Je suis moins riche que vous, car je n'ai pas d'appointemens ni de pension, mais je gagne assez d'argent avec mes leçons. Seulement, il faut pour cela que je sorte tous les jours à sept heures, été comme hiver, et que je coure le cachet toute la journée; je rentre le soir exténué. Mais, néanmoins, je puis vous donner une heure tous les matins, c'est celle qu'à l'école entre mon lever et ma sortie, je la consacre à ma toilette; mais, pendant qu'on me rasera, qu'on me poudrera, et que je m'habillerai, je trouverai toujours moyen de vous donner quelques conseils. Cela vous convient-il?—Parfaitement. Ou demeurez-vous?—Hotel Monaco, près des Invalides. Et vous?—A Versailles, à l'hôtel des Gardes et à Paris, place Royale. C'est un peu loin, pour une heure si matinale.—N'importe, je serai exact, soyez-en sur. A quand?—Mais, à demain, si vous voulez.—A demain donc.

A six heures du matin, Dalayrac arrivait tout essoufflé chez son professeur, lui soumettait ses premiers essais, en recevait les meilleurs conseils, et tout cela se faisait en se promenant d'une chambre à l'autre, suivant que les besoins de la toilette faisaient passer Langlé de sa chambre à son cabinet de toilette ou à sa salle à manger.

Les progrès de Dalayrac furent d'autant plus rapides, que Langlé, voyant qu'il avait affaire à un jeune homme rempli d'imagination, ne lui apprit que juste ce qu'il fallait pour transcrire ses idées à peu près régulièrement. On a souvent fait un titre de gloire à Langlé d'avoir produit un tel élève; mais le genre de succès qu'obtinrent les ouvrages de Dalayrac, prouve qu'il dut fort peu à son professeur et beaucoup à sa propre nature, à son excellent instinct dramatique et à son imagination abondante et vive.

Quoi qu'il en soit, si le maître fut fier de son élève, l'élève fut toujours reconnaissant des soins du maître. Et il eut plus tard une occasion de prouver quel bon souvenir il en avait conservé.

Langlé, nommé maître de chant à la création du Conservatoire, vit sa place supprimée, lors de la réforme de cet établissement en 1802. Dalayrac sollicita et obtint pour lui la place de bibliothécaire, qu'il conserva jusqu'à sa mort.

(*A continuer.*) AD. ADAM, de l'Institut.

Décédé hier après midi à cinq heures, à l'âge de 51 ans, ALPHONSE CHOPARD, né à Rouen, Normandie, et résident à la Nouvelle-Orléans depuis dix-sept ans. Les amis et connaissances de sa famille sont invités à assister, sans autre invitation, à ses funérailles, qui auront lieu aujourd'hui à quatre heures et demie de l'après-midi. Le convoi partira de sa dernière demeure, chemin du Bayou, vis à vis l'église St-Augustin.

☞ On nous prie d'informer le public que l'OUVERTURE DU CAFE CONTI, (Varandah) aura lieu aujourd'hui, à 8 heures du matin. Le nouveau propriétaire se flatte d'offrir à la clientelle de cet établissement des rafraîchissements de premier choix.

☞ L'attention des acheteurs de la ville et de la campagne est appelée à la grande vente de marchandises sèches qui aura lieu aujourd'hui à 10 heures, par Vincent & Co.

MAIRIE DE LA NOUVELLE ORLEANS
Le 15 septembre 1851.
CONSEIL GENERAL
DE LA VILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Séance régulière de Jeudi 11 septembre 1851

[illegible] Conseil Général de la ville de la Nouvelle-Orléans, qu'un comité permanent composé [illegible] d'un membre du présent Conseil par municipalité — et d'un citoyen de chaque municipalité, désigné par le président de ce Conseil et du docteur E. H. Barton à qui cette marque d'estime est due pour les importans travaux comme membre du Bureau de Santé, le comité s'occupera de toutes les propositions énoncées plus haut, et il devra en outre

1o—Rédiger un Mémoire au Congrès des Etats-Unis pour solliciter une donation de deux millions d'acres de terres publiques pour permettre à la Nouvelle Orléans d'exécuter les travaux ci-dessus; le produit de ces terres devant être divisé entre les municipalités selon le nombre d'acres qu'elles occupent et dans la proportion des obstacles qu'elles auront à surmonter pour mener les travaux à bonne fin, le tout sera déterminé par les voyers municipaux agissant de concert.

2o—Le comité fera signer le mémoire, s'il le peut, par les membres de la Législature, par le Gouverneur de l'Etat, le Maire et les Recorders de la ville, et en transmettra des copies à nos Sénateurs et Représentans au Congrès, en les priant de faire tous leurs efforts pour obtenir la concession. Des copies seront également envoyées à tous les autres membres du Congrès.

3o—Le comité adressera un autre Mémoire aux Gouverneurs et aux Législatures des dix huit Etats ci-dessus mentionnés en les priant de s'intéresser à la question.

4o—Le comité tachera d'obtenir la concession de terres en sections de 40, 80 et 160 acres chacune, à prendre dans l'Etat de la Louisiane ou hors de l'Etat, afin de permettre aux travailleurs de s'occuper des travaux projetés d'amélioration avec l'espoir de s'assurer un domicile dans quelque Etat qu'il lui plaise de s'établir.

Resolu que lesdites terres ou leur produit seront appropriés à l'assainissement de la Nouvelle-Orléans:

1.—En établissant des canaux d'egouts souterrains dans toute la ville.

2o—En faisant disparaître les bois et les buissons entre le Mississipi et le lac Pontchartrain, dans les limites incorporées de la ville.

3o—En pavant cette partie des rues de la ville dont s'occupent ordinairement les différentes municipalités.

4o—En plantant des arbres le long des rues, avenues, et dans les places publiques et les parcs, autant par ornement que comme moyen de salubrité.

5o—En établissant un hôpital ou des hôpitaux en dehors de la ville pour recevoir les personnes atteintes de maladies contagieuses.

6o—En établissant un débarcadère pour les émigrans en dehors des limites de la ville de façon à protéger les citoyens contre les fièvres contagieuses.

7o—Comme ces améliorations ajouteront considérablement à la valeur des propriétés dans les derrières de la ville jusqu'au lac, il sera pris entre les Municipalités et les propriétaires des arrangemens en vertu desquels ces derniers, en retour des améliorations exécutées, céderont une partie de leurs terres qui serviront à former un parc au moins par Municipalité, et autant de places publiques, de marchés, etc., que chaque Municipalité jugera convenable, et qui seront entretenues pour le libre usage du public et soumis à tels reglemens que les municipalités croiront devoir décréter; le reste des dites terres ainsi adjugées à la ville ou aux municipalités respectivement sera affecté à l'usage que les dites municipalités jugeront convenable.

Résolu qu'aucune partie des terres cédées ne sera vendue au dessous du prix du gouvernement, c'est à dire à raison d'une piastre et quart l'acre, et ne sera hypothéquée ou autrement grevée.

Résolu qu'avec notre commerce délivré de ces entraves, avec notre état sanitaire assez satisfaisant pour retenir non seulement notre population, mais encore les étrangers, avec des chemins de fer et des manufactures, le Sud Ouest aura droit d'être fier de la grande Métropole du Sud.

Résolu que le préambule et les résolutions qui précèdent seront publiés dans tous les journaux de la ville.

Résolu qu'il soit recommandé à chaque Municipalité de faire publier sous forme de pamphlet, sous la révision de l'auteur, pour être distribué gratuitement aux citoyens, le "Rapport du Dr Barton à la Société Médicale de la Louisiane."

Résolu que le secrétaire de ce Conseil agisse en qualité de secrétaire du comité.

Sur motion de M. Payne, le président compose le comité comme suit:

Première Municipalité—MM. T. Wharton, Collens, membre du Conseil Général, et C. Roselius.

Deuxième Municipalité—MM. Charles W. Waterman, membre du Conseil Général, et Joseph A. Maybin.

Troisième Municipalité—B. H. Payne, membre du Conseil Général, et B. F. Flanders.

(Signé) J. J. LUGENBUHL, président
Approuvé, le 15 septembre 1851.
(Signé) A. D. CROSSMAN, maire
Pour copie conforme,
16 sep H. BIER, commis

C. YALE Jr & Co.,
27, RUE DES MAGASINS, 27,
MARCHANDS EN GROS D'ARTICLES DE FANTAISIES.
SOIERIES ASSORTIES, DENTELLES,
ARTICLES DE MODE, BRODERIES,
CHAPEAUX DE PAILLE, GANTS BAS,
RUBANS, FRANGES,
PLUMES, PASSEMENTERIES.
Le tout reçu par les derniers arrivages et formant un superbe assortiment auquel ils appellent l'attention des marchands de la ville et de la campagne.
C. YALE Jr & Co.
No 27, rue des Magasins, entre Gravier et Commune. 16 sept—3m

AVISO á todos mis deudores y acreedores que habiendo determinado el ausentarme deste pais por algun tiempo, que los que tienen cuentas pendientes conmigo que se presenten en el termino de cuatro dias, en casa de Dn. José Barba, calle Vieja Levée, No 130.
Nueva-Orleans, 15 de setiembre 1851.
JOSE SANTIAGO PENDAS GONZALEZ,
Setiembre 15—1f

CLUB INDEPENDANT DE FRERET
Du 7me Ward de la Première Municipalité

TOUS ceux qui sont en faveur de l'élection de JAMES P. FRERET, pour la place de Shérif de la paroisse d'Orléans, sont invités à s'assembler le mercredi, 17 courant, à 7 1/2 heures P. M., au café de M. Pagot, à l'encoignure St Claude et Chemin du Bayou. 16sept

Club indépendant de FRERET du 5ème Ward 1re Municipalité.

☞ Les membres de ce club s'assembleront mercredi, 17 du courant, au café de Frank Attman, encoignure Marais et Orléans, à 7 heures P. M., afin de s'organiser et d'élire les officiers pour la prochaine élection. La plus grande ponctualité est requise.
JOHN McCLELLAND, Secrétaire pro tem.
16 sept

☞ Les délégués nommés au comité central whig par le 1er District Représentatif, sont invités à s'assembler à la Bourse des Négocians, encoignure Douane et l'ancage de la Bourse, pour organiser le comité, le mercredi 17 courant, à 7 heures P. M.
15 sept—3t Par ordre du Comité.

Club Indépendant de la 3me Municipalité de J. P. Freret.

☞ Les membres de ce Club et toutes les personnes favorables à l'élection de J. P. FRERET comme Sherif de la Paroisse d'Orléans, sont invitées à assister à l'assemblée régulière de ce club qui aura lieu mercredi prochain, 17 du courant, à 7 heures P. M., dans les Salles Marigny sur la levée.
13sept J. R. VIENNE, secrétaire.

COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS.
LUNDI SOIR, 15 SEPTEMBRE 1851.

La demande pour le coton a été bonne aujourd'hui; il s'est vendu 1,200 balles aux anciens prix, savoir: 8 1/2 @ 9 cts la liv. de middling @ bon middling.

Quelques petites ventes de sucres et mélasses ont été faites aux anciens prix.

Le marché aux farines est calme; 1,000 barils ont été vendus à $2 75 et $3 00 pour St. Louis, et à $4 50 et $5 pour les marques extras. Il ne s'est opéré que quelques petites ventes de maïs aux anciens prix. L'avoine se vend à 34 cts le boisseau de St-Louis.

Provisions—Ce marché est calme. Le mess porc se détaille $16 50 à 17. Un lot de 50 barils non inspecté s'est vendu à des conditions tenues secrètes. Le bacon se détaille aux anciens prix. Un lot de 1,400 barils de graisse s'est vendu à 10 cts.

Le whiskey se vend en quantité limitée à 19 1/2 cts [illegible] pour les quantités reçues.

Le change commande comme par le passé. Sterling, 110 @ 111—Paris, 5 fr 15 @ 5fr 05—Traites sur New-York, à 60 jours, 1 1/2 @ 2 1/2 pour cent d'escompte—Checks, 1 @ 1 1/2 pour cent de prime.

Un navire a été frété aujourd'hui pour le Havre à 1/2 cts.

LISTE MARITIME.
Port de la Nouvelle-Orléans.

—EXPÉDIÉS.—
Steamship Mexico, Tabot, pr Galveston & Matagorda Bay.
Navire Mount Vernon, Whitmore, pr New-York.

—ARRIVÉS HIER.—
Steamship Yacht, Thompson, de Brazos Santiago via Galveston.
Navire Suffolk, Pierson, de Boston
Alleghany, Mercier, de Philadelphie.
Barque Marion, Wait, de New York
Goelette Madora, McNiel, de Tampa Bay via Apalachicola.
Swan, Ray, de Mobile
Pascagoula, Milligan, de Pensacola.
☞ Pour les steamboats, voir notre partie anglaise.

Au bas du fleuve et montant:
Navire Jessier, de New York.
Barques Pilgrim & California.
Un navire, deux barques et un brick—noms inconnus.

—MEMORANDA.—
New York, 5 septembre—Expédié, navire Kennebec, Bunting, pr la Nlle Orléans.

PORTS ETRANGERS
(Par le steamer America)
Havre, 26 aout—Parti, Gertrude, Weeks, pour la N Orleans.
Marseille, 26 aout—Arrivé, [illegible], Codman, de la N Orléans.
Chargeant au Havre—Isaac Bell, New England, Globe, [illegible] Dyer, et C. M Clark.
Gibraltar, 23 aout—Arrivé, Clara, Gonzalo, de la N Orleans via Marseille.
Brême, 1 aout—Arrivé, Diana, Mein, de la Nlle Orleans.
Cowes, 20 aout—Arrivé, France, Ella, de la N Orleans.

Departs des steamers de l'Atlantique.
[D'EUROPE]
FRANKLIN, partant du Havre le 27 aout.
NIAGARA, partant de Liverpool le 30 aout.
PACIFIC, partant de Liverpool le 3 septembre.
EUROPA, partant de Liverpool le 6 septembre.
WASHINGTON, partant de Southampton, 10 sept.
AFRICA, partant de Liverpool le 13 septembre.
BALTIC, partant de Liverpool le 17 septembre.
CANADA, partant de Liverpool le 20 septembre.
HUMBOLDT, partant du Havre le 24 septembre.
ASIA, partant de Liverpool le 27 septembre.
[D'AMERIQUE]
FRANKLIN, partant de New York le 20 septembre.
NIAGARA, partant de New York le 24 septembre.
PACIFIC, partant de New York le 27 septembre.
EUROPA, partant de Boston le 1er octobre.
WASHINGTON, partant de New York le 4 octobre
AFRICA, partant de New York le 8 octobre.
BALTIC, partant de New York le 11 octobre.
CANADA, partant de Boston le 15 octobre.
HUMBOLDT, partant de New York le 18 octobre
ASIA, partant de New York le 22 octobre.

EN débarquement du navire Lyman, venant de Bordeaux:
80 barriques de vin marque Montferrand, à vendre par P. ROUMIEU.
19 sep rue St Louis entre Chartres et Levée

EN magasin et à vendre par le soussigné:
50 caisses absinthe suisse directe importation marque de Y & L. et E. Pernod.
40 do kirsch do do.
150 paniers guignolet;
50 caisses eau verte;
70 do eau de Dantzich
20 do crème de thé,
100 do bitter et peppermint,
300 do liqueurs assorties fines;
300 do do do surfines:
300 do do do superfines;
150 do do do extra fines,
200 do curaçao petits et grands modèles;
250 do marasquin do do do;
100 do absinthe de diverses marques,
150 do kirsch do;
50 do fruits à l'eau de vie,
200 do vin ordinaire;
500 paniers anisette fine;
375 do do surfine;
400 do do superfine;
150 do do extra fine;
40 barils whiskey Bourbon et Monongahela;
70 barriques vin rouge, pour famille;
25 barriques vin rouge ordinaire; anisette, bitter, peppermint, curaçao, marasquin, etc, etc, pouvant être vendues par barils.
P ROUMIEU,
16 sep rue St Louis, entre Chartres et Levée

EN débarquement du navire Claiborne:
100 caisses salaisons assorties;
150 caisses vin muscat de Frontignan, à vendre par H NOEL & GUIRAUD,
16 sep 103, rue Royale

CORSETS SANS COUTURES—1 caisse assorties de numéros, à vendre par LOISON & SILVESTRE,
16 sep 36 rue de Chartres

BOUTEILLES VIDES — En débarquement du Claiborne, de Marseille, à vendre par LOISON & SILVESTRE,
16 sep 36, rue de Chartres

HUILE D'OLIVE—400 caisses marques Plagniol et Eugris, à vendre par LOISON & SILVESTRE,
16 sep 36 rue de Chartres

VIN ROUGE BORDEAUX—230 barriques Montferrand, et St-Estèphe, en débarquement du Minesota, à vendre par LOISON & SILVESTRE,
16 sep 36 rue de Chartres

VINAIGRE D'ORLEANS—40 barriques et 80 quarts, en débarquement du Minesota, à vendre par LOISON & SILVESTRE,
16 sep 36 rue de Chartres

SOIERIES—1 caisse gros du Rhin, 1 do ombrelles, parapluies en soie, à vendre par LOISON & SILVESTRE,
16 sep 36 rue de Chartres

ARGENTERIE—Services de tables, à vendre par LOISON & SILVESTRE,
16 sep 36 rue de Chartres

EN débarquement du navire Claiborne, de Marseille:
75 barriques vin Bethfort;
200 caisses vin Muscat Frontignan, qualité sup;
100 do Vermouth de La Noilly Fils & Co;
100 do absinthe do do
40 do kirsch do do
50 paniers bouteilles vides;
2500 cruchons en grès pour curaçao;
10 balles de 15,000 chaque bouchons réguliers fins, à vendre par ANT. GIRAUD,
11sept 46, Vieille Levée

EN débarquement du navire Claiborne, de Marseille—600 barriques vin rouge de Bergasse, 8 do vin blanc;
60 paniers bouteilles vides, de 22 onces; 10 do de 12 onces;
185 caisses sardines;
4 do artichaux à la Barigoule;
10 balles amandes du Languedoc;
10 caisses Muscat; 75 do Vermouth;
25 do absinthe Bauvajol & Bruneton;
10 paniers de 12 bouteilles huile James Plagniol;
50 do do do do do
A vendre par B. TALAMON,
16sept 184—186, rue Royale

EAU DE VIE—En débarquement du navire Lyman, de Bordeaux—14 barils cognac H. Bulton 1800, à vendre par B TALAMON,
16sept 184 et 186, rue Royale

VINS—En débarquement du navire Hanse, de Bordeaux:
12 barriques vin rouge Montferrand;
24 do do St-Estèphe;
47 barils vin blanc [illegible], à vendre par B TALAMON,
16sept 186, rue Royale

VIN BLANC [illegible] Haut Sauterne, à vendre [illegible] du Hanse, de Bordeaux. B TALAMON,
16sept 184—186, Royale

DIVERS—En débarquement du navire Minesota, du Havre—60 caisses sardines à l'huile, en grandes boites; 5 caisses truffes en 1/4 et 1/2 boites; 4 do champignons à l'huile; 4 do rougets à l'huile; 20 do vin rouge de Cortaillod, à vendre par B TALAMON,
16sept 184—186, rue Royale

EN débarquement du navire Murillo, de New York et à vendre par le soussigné:
50 paniers champagne de la marque Heidsick, en bouteilles;
25 do do do en demi bouteilles.
NUMA LACOSTE,
16sept 147, rue Royale

REÇU par le navire Minesota, du Havre—40 caisses fruits au [illegible] assortis; 4 do abricots au jus; 2 do et 30 demi bouteilles [illegible], à vendre par NUMA LACOSTE,
16sept 147, rue Royale

PERDU OU EGARE—Une montre en argent à double boitier, marqué J. R. Une récompense libérale sera donnée à quiconque la remettra au café, à l'encoignure Toulouse et Bourbon. 16 set—3

Maisons et Magasins à louer

Le magasin à 4 étages, situé No 43, rue des Magasins, adjacent à l'encoignure Gravier.

Deux maisons à 3 étages, situées rue de l'Esplanade, entre Condé et Royale, ayant chacune 6 chambres, cuisines, trois chambres à domestiques, hydrants, &c, convenable pour une grande famille. Possession en sera donnée le 1er novembre prochain. Le loyer est de $50 par mois.

Aussi—Un magasin avec l'entresol, rue de l'Esplanade près Condé.
S'adresser à EDWARD BARNETT,
16sept—☞ 21, rue Conti.

L'on cherche une maison pour résidence d'une seule personne homme d'un certain âge, avec ses domestiques. Il faut qu'elle soit située dans la première municipalité, maison basse avec 2 chambres, chambre à domestiques, cuisine, water works, &c.
S'adresser par lettre à la poste, boîte No 12, lettre R. 16sept—3

BOTTES, SOULIERS, BRODEQUINS—201 colis en débarquement des navires Forest Prince, Venice, Levy Woodbury & Kentucky. Aussi, 2000 caisses en magasin, formant un assortiment complet pour le commerce de la campagne et de la ville, à vendre à des conditions libérales. Une attention toute particulière sera portée aux ordres qui seront reçus des habitations.
G W DUNBAR,
16sept 5, rue des Magasins

ON demande pour accompagner une famille allant en France, une domestique capable de soigner un jeune enfant. La préférence sera accordée à une personne qui voudrait profiter de cette occasion pour retourner en France promptement et sans frais, car le voyage doit s'accomplir d'ici à New York et de New York au Havre par la voie des steamships. S'adresser rue St Louis, No 22. 16sept

VINS MADERE—"London Particular," "Alberto" et "Buchborn," en quarts et demi pipes, à vendre par LOISON & SILVESTRE,
16 sept 36, rue de Chartres

EAU DE VIE—A Seignette et autres marques de toutes qualités, en quarts, huitièmes, pipes et demi-pipes, à vendre par LOISON & SILVESTRE,
16 sept 36, rue de Chartres

VIN BLANC—40 barils, marque G. de Guitue, en débarquement du Hanse, de Bordeaux, à vendre par LOISON & SILVESTRE,
16 sept 36, rue de Chartres

COUVERTURES EN LAINE—40 balles blanches et bleues, à vendre par LOISON & SILVESTRE,
16 sept 36, rue de Chartres

VEAUX CIRES—4 caisses de 30 douzaines chaque, à vendre par LOISON & SILVESTRE,
16 sept 36, rue de Chartres

GELATINE—1 boucaut, à vendre par LOISON & SILVESTRE,
16 sept 36, rue de Chartres

BRETELLES en Gomme Elastique—3 caisses, à vendre par LOISON & SILVESTRE,
16 sept 36 rue de Chartres

BRODERIES—Entre-deux, cols et pélerines, à vendre par LOISON & SILVESTRE,
16 sept 36, rue de Chartres

MOUSSELINES—4 caisses, à vendre par LOISON & SILVESTRE,
16 sept 36, rue de Chartres

VINS FINS—2 barriques vin Jurine Lafitte (de l'année 1840,
7 barriques vin Verrière Margaux 1847,
4 do do Pique Caillaou 1846,
4 do do Talence 1846,
25 caisses grand vin de Lascombes Margaux 1847,
50 do vin Talence 1846,
25 do do Pique Caillaou 1846,
En débarquement du navire Lyman de Bordeaux, et à vendre par NOEL & GUIRAUD,
16 sept 103, rue Royale

EN débarquement du navire Lyman, de Bordeaux—
60 demi barriques vin rouge 1845, à vendre par PAUL LACROIX,
16sept 13, Toulouse.

BOUCHONS—25 balles bouchons réguliers droits, pour les eaux gazeuses.
50 balles à bouchons réguliers droits pour vins. Toutes d'une belle qualité, reçus par le navire Claiborne et à vendre par P CUSACHS,
16sept Encoignure Royale et St Philippe

SAFRAN—20 lbs safran espagnol supérieur, en débarquement du navire Claiborne et à vendre par P CUSACHS,
16sept Encoignure Royale et St Philippe

AMANDES—Quatre amandes douces sans coque, reçues de Marseille par le navire Claiborne et à vendre par P CUSACHS
16 sept Encoignure Royale et St-Philippe

AVIS—Le public est prévenu de ne pas négocier deux mandats à vue, de la Première Municipalité, de la somme de deux cent soixante-quinze piastres ($275) chacun, donné pour le loyer de la rue Washington, rue St Philippe, pour les trimestres finissant les 31 mars et 31 juin de la présente année. Aussi un billet négociable tiré par Salvador Vinnoca à l'ordre Bertrand Combe et endossé par lui pour la somme de trois cent quatre vingt huit piastres et quelques cents (on ne se rappelle pas du montant exact). Lesquels mandats et billets ont été perdus, et comme le paiement en a été arrêté, ils ne pourront être utiles qu'aux soussignés, qui donneront une récompense raisonnable à celui qui les leur rapportera. LABORDE & XIQUES,
3 Front street,
16 sep—3 entre Douane et Canal.

CONSULAT DE FRANCE.

AVIS MENSUEL—SEPTEMBRE 1851.

SONT invitées à se présenter à ce consulat, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent:

Artigues Bertrand,	Laurez, Théod. Ant.,
Allen, Jean,	Louys, Catherine, Mlle,
Bourriceau, Louis,	Mandillon, Mme Vve,
Bosdre, François,	Montaut, Lucien,
Bataille, Théodore Clém	Pujos, les époux,
Boevino, Henry,	Peyrhorens, Antoine,
Clemence, Nicolas,	Petit, Théophile,
Constans, Simon & Ant.	Porte, Regis Burch,
Croix, Pierre Simon Maurice,	Tagnier, Constant Magloire,
Chanson, Albert Pierre,	Roure, Jean Vital,
Dupicz, Yves Louis et Léon,	Rainbault,
Drouhin, docteur,	St Ramond,
Engelsheim,	St Alexandre, Mme Vve,
Fressel,	Sibeley, Jean, mineur,
Frionnie, Fanny, Mlle,	Nemat, Jean Marie,
Guédon, Martin,	Thomas, Jean Baptiste,
Guerre,	Thollet, François,
Grisel ou Griset, Philippe	Vandevyff, les époux,
Kuntz, Laurent.	Viano, Pierre,
	Weiss, Aloys.

La Chancellerie du Consulat de France, située rue Royale, No 102, entre St Louis et Conti, est ouverte tous les jours de 10 heures du matin à 3 heures de l'après-midi.

CIGARES DE LA HAVANE — 77,000 des meilleures marques, en débarquement du brick P. Soulé, de la Havane, à vendre par J M CABALLERO, 36, Vieille Levée,
15 sep entre Douane et Bienville

A VENDRE par le soussigné—En débarquement du navire Lyman, venant de Bordeaux:
160 barriques vin rouge bon ordinaire;
46 barils vin blanc Haut Sauterne;
100 caisses vin blanc do;
100 do caisses cerises à l'eau de vie, à vendre par G M LUCAS,
15 sept 30, rue Bienville

A VENDRE par le soussigné—En débarquement du navire Claiborne, venant de Marseille:
150 barriques vin rouge Bergasse;
100 paniers huile de James Plagniol de 12 bouteilles;
100 paniers huile do de 12 demi bouteilles, à vendre par G M LUCAS,
15 sept 30, rue Bienville

VINS, bouchons, bouteilles, &c—En débarquement du navire Claiborne, capitaine Warham, de Marseille:
175 barriques vin rouge, 500 caisses vin;
70 barils vin blanc;
100 do vermouth;
100 do absinthe;
100 paniers bouteilles vides 22 onces;
75 caisses [illegible] eau fleurs d'oranger supérieure;
5 estagnons eau fleurs d'oranger triple;
50 balles de 15 milliers chaque, bouchons fins réguliers, mi-longs repassés, fins réguliers, petits et damejeannes, à vendre par PAUL JUGE FILS & CO.,
15 sept 27, rue St-Louis

EN débarquement du navire Lyman, venant de Bordeaux:
30 barriques vin rouge Montferrand, à vendre par WILLIAMSON, ZARATIN & GRATIAA,
15 sep 30 1/2 rue Poydras

ATTENDU par le navire Miltiades, venant de Bordeaux:
10 caisses fraises, marques Duffes;
6 do framboises, do;
3 do truffes, do;
10 do petits pois do;
2 do champignons, do;
10 1/2 do sardines, do;
10 1/2 do do do;
2 1/2 do do do, à vendre par WILLIAMSON, ZARATIN & GRATIAA,
15 sep 30 1/2 rue Poydras

EN magasin et à vendre par les soussignés:
5 balles bouchons superfins;
100 quarts de barriques Madère;
200 do do guignolet;
200 do do Porto, marque couronne;
10 paniers champagne, marque de l'ancre;
50 do do Sheider;
50 do do Cordon bleu;
50 do do Cordon vert;
40 do do Verzenay mousseux;
40 do do Sillery mousseux;
10 damejeannes whiskey Campbellson rye, à vendre par WILLIAMSON, ZARATIN & GRATIAA,
15 sep 30 1/2 rue Poydras

TABAC EN FEUILLE de la Havane — 67 balles beau tabac en feuilles, en débarquement du brick P. Soulé, de la Havane, à vendre par D. BORNIO, Jr.,
15 sept 34 Gravier

CIGARETTES—7 caisses de différentes marques, en débarquement du brick P. Soulé, à vendre par D BORNIO Jr.,
15 sept 34, rue Gravier

CIGARES DE LA HAVANE—250,000 cigares de différentes qualités, et des meilleures marques, en débarquement du brick Union, de la Havane, à vendre par D BORNIO Jr.,
15 sept 34, rue Gravier

AVIS AUX HABITANS SUCRIERS.

UNE personne qui est expérimentée à faire du sucre par voie ordinaire, et se charge aussi de conduire un appareil par le procédé Rilieux, désirerait trouver de l'emploi.
S'adresser chez M. P. A. LANAUZE, No 59, rue Vieille Levée, entre Conti et St-Louis. 9aout—6m

A VENDRE au débarquement du navire Lyman, de Bordeaux:
100 caisses cerises à l'eau de vie, nouvelle récolte;
8 barriques vin rouge St Julien;
16 du do Montferrand;
4 do do St Estèphe.
—EN MAGASIN—
Vins fins pour Familles. J B BERTIN,
13sept—3f 8, rue Conti

F. JAUFROID,
62 Rue de Chartres. 62
Mercerie, Parfumerie, Jouets et Articles de fantaisie.
REÇU par les navires Quebec et Colombiana, un grand assortiment d'articles de fantaisie et d'utilité, concernant les travaux d'aiguille, la toilette des dames et quantité d'autres articles.
11sept

CERISES A L'EAU DE VIE—100 caisses récemment reçues par le navire Lyman, de Bordeaux, à vendre par Fco DE FUENTES & CO,
16sept 38, Vieille-Levée

GROCERIE A VENDRE.
LE soussigné offre en vente son établissement de grocerie en gros, situé Front Levée No 5, entre Douane et Bienville. Son expédition l'empêchant de se livrer entièrement au courtage de coton.
Ladite grocerie est établie depuis le 1er novembre dernier, a une bonne clientèle, fait beaucoup d'affaires et a réalisé de beaux bénéfices, malgré les grandes dépenses que nécessitent la fondation d'une nouvelle maison.
Pour toute personne désirant s'engager dans ce genre d'affaire, c'est une occasion qui se rencontre rarement.
Deux messieurs d'un excellent caractère et très compétents dans ce genre d'affaires, dont l'un est très bon vendeur, acheteur et homme d'affaires en général, et l'autre ayant un grand cercle d'amis et de connaissances dans cette ville et dans tout l'Etat de la Louisiane, sont attachés à cet établissement, et leurs services pourront être retenus par l'acquéreur.
Les applications doivent être faites au magasin, où toutes les informations nécessaires seront données, et où l'on pourra examiner les livres. Les conditions sont libérales.
E. JOHNS,
5, Front Levée, entre Douane et Bienville.
15 sept—1m

Succession de John W. Walsh.

LES personnes qui auraient des réclamations contre la succession de feu John W. Walsh, sont priées de les présenter aux soussignés, curateurs de la dite succession, dans les dix jours qui suivront la première publication de cet avis.
P. CAZENAVE.
BERNARD SOULIE,
15 sep—10 81 rue Bienville

A VENDRE—En débarquement du navire Lyman, venant de Bordeaux:
60 caisses de 12 bouteilles, à l'emerie, fraises au jus de Jh Peneau, nouvelle récolte;
10 caisses de 12 bouteilles, à l'emerie, fraises au jus de Bordérie & Co., nouvelle récolte;
300 demi boites petits pois accommodés de Jh Peneau;
4 caisses asperges, artichaux, lamproies, pâtés, champignons, cepes, &c, à vendre par LOREILHE & Co, Encoignure
15 sept Royale et Douane

TABAC—27 balles tabac de Vuelta en débarquement des bricks P. Soulé et Union à vendre par S DE VISSER & Co,
15sept 26, Vieille Levée

CONFITURES — Confitures et gelées de la Havane, en débarquement du P. Soulé, à vendre par S DE VISSER & Co,
15sep 26, Vieille Levée

EN débarquement du navire Claiborne, attendu de Marseille:—250 quarts vin Porto doux à la couronne de McKeig
P. LONGIS,
15sept 47, Vieille Levée.

EN débarquement du navire Claiborne, de Marseille, 100 barriques vin rouge, de Cote, à vendre par RICHARD ALDIGE & Co,
15 sept—6 35, Chartres, au 1er

A VENDRE—La nouvelle et magnifique installation d'un CAFE, consistant en glaces, porcelaines d'un des meilleurs artistes comptoirs, fauteuils, etc, etc, vis à vis le marché aux légumes, No 137. 15sept—15

A LOUER—L'emplacement connu sous le nom du Café Petit Gravé, vis à vis le marché aux légumes, et très convenable par sa position pour un magasin ou une grocerie, à des conditions avantageuses.
S'adresser sur les lieux, No 137 15sept—15

RHUM DE LA JAMAIQUE—Une pipe de vieux rhum sous les clés de la Douane, à vendre par WM BURGESS & CO,
15sept—3f 102, rue Tchoupitoulas

BOTTES, souliers et chapeaux—121 caisses reçues par le navire Prince Forest. Aussi un grand assortiment en magasin, à vendre par ISAAC HOBBS & Co.
Successeurs de R. G. Hobbs,
15 sept 12, Douane

C. GODIN,
LIBRAIRE, RELIEUR ET PAPETIER,
RUE DE CHARTRES, 133.
A L'HONNEUR de prévenir Mrs les médecins qu'il a encore à placer quelques abonnements au journal Médico-Chirurgical.
2 vols et planches, une année $3 50.
Abonnement de lecture, par mois $1.
Atelier de reliures en tous genres 15 sept

P. LONGIS, 47, Vieille-Levée, offre à vendre—
80 quarts vin Porto rec à la couronne de F. Durand;
160 quarts de madère de F. Grousset;
16 barriques vin rouge ordinaire Bordeaux;
20 barils de vieux whiskey;
10 vases en bronze de Médicis 1sept

BOUTEILLES—25 paniers bouteilles à Madère, en magasin et à vendre par C T BUDDECKE & Co,
15 sept 100 rue Tchoupitoulas

PIPES—400 caisses de pipes en terre, en magasin et à vendre par C T BUDDECKE & Co,
15 sept 100 rue Tchoupitoulas

BOEUF—12 barils de bœuf mess et prime, à l'inspection, à vendre par C T BUDDECKE & Co,
15 sept 100 rue Tchoupitoulas

PORC—25 barils porc mess et prime, à l'inspection et à vendre par C T BUDDECKE & Co,
15sept 100 rue Tchoupitoulas

FARINE SURE—250 barils farine, en magasin et à vendre par C T BUDDECKE & Co,
13sept 100 rue Tchoupitoulas

CAFE—100 sacs prime Havane.
CIGARES—Cabanas, Jucho Errante, Magnifique Dorado.
CHAMPAGNE—Quelques paniers de 1re et 2me qualité, en magasin et à vendre par JOSEPH MITCHEL,
15sept 3, Poydras

A VENDRE à l'arrivée du navire Auguste Adolphe, attendu de Bordeaux:
45 barriques vin rouge Chateau St Denis;
12 demi do do do
CAVELIER & MAXENT,
15sept 109, rue Royale

TABAC EN FEUILLES DE LA HAVANE—300 balles Tabac en feuilles de Cabe et de Vuelta de Abajo, en magasin et à vendre par DELVAILLE & MORENO,
15 sept 34, Vieille Levée

A[illegible] PICADURA de la Havane—Constamment en mains et à vendre par DELVAILLE & MORENO,
15 sept 34, Vieille Levée

VANILLE—3 caisses, vanille fraîche, ayant droit au drawback, à vendre par DELVAILLE & MORENO,
15sept 34, Vieille Levée

CIGARETTES—8000 paquets des marques favorites de Gonzales et M. Ybor, en magasin et à vendre par DELVAILLE & MORENO,
15sept 34, Vieille Levée

EN débarquement du navire Lyman, de Bordeaux:
[illegible] fûts eau de vie de Bordeaux;
15 1/4 et 10 1/4 cognac Des Perrons, marque Croissant,
20 1/4 cognac 1830, Pinet, Castillon & Co,
10 1/4 et 1/8 cognac, do do très vieux, à vendre par THOMAS PINET & Co,
13sept 29, rue Conti

BOTTES, souliers et chapeaux—210 caisses en débarquement du steamship Winfield Scott, des navires Tchoupitoulas, Hamilton, Bennington et Anna, à vendre par ISAAC HOBBS & Co.
[illegible] successeurs de R G Hobbs, 12 Douane

ON demande à acheter un bon cuisinier ou cuisinière. S'adresser au No 83, rue Bourbon.
10 sep—10f

LE DOCTEUR ROUANET a transféré son domicile rue de la Douane, 110, entre Bourbon et Dauphine. 1juil—3m

SUCRE—611 caisses blanc, jaune et brun, en débarquement du brick Tehuantepec, de la Havane, à vendre par S DE VISSER & Co,
13sept 26, Vieille Levée

SUCRE DE LA HAVANE—45 caisses brun, jaune et blanc, en débarquement du brick Union, de la Havane, à vendre par RAYMOND CAHUZAC,
13sept 30, Vieille Levée

SUCRE DE LA HAVANE—400 caisses brun, jaune et blanc, en magasin, à vendre par RAYMOND CAHUZAC,
13sept 30, Vieille Levée

CIGARES—20,000 regalias, en débarquement du brick Mary Union, à vendre par RAYMOND CAHUZAC,
13sept 30, Vieille Levée

VIN ROUGE—1500 caisses capsules et étiquetés, en magasin et à vendre par RAYMOND CAHUZAC,
13sept 30, Vieille Levée

TABAC DE CUBA—100 balles en débarquement et à vendre par RAYMOND CAHUZAC,
13sept 30, Vieille Levée

Vin rouge et blanc.
EN débarquement de la barque Lyman venant de Bordeaux:
60 barriques vin rouge St-Julien, Medoc;
20 do vin blanc Haut Sauterne;
120 barils ou do, à vendre par X LAMBERT,
13 sep—15 6, rue des Magasins

VIN de Bergasse—15 barriques vin Bergasse, 40 barriques vin Bordeaux pour famille, 140 paniers huile d'olives Plagniol, 50 caisses eau de fleur d'oranger, 50,000 bouchons pointus fins, 10,000 bouchons à damejeannes, à vendre par ANT. GIRAUD,
13 sept 46, Vieille Levée.

4 caisses 8 douzaines seringues de Bordeaux garnies, 1 caisse 50 bouteilles huile foie morue Faure, à vendre par ANT. GIRAUD,
13 sept 46, Vieille Levée.

EN débarquement du navire Lyman, venant de Bordeaux,
118 barriques vin rouge St-Julien Medoc,
11 do do Montferrand,
18 futailles eau-de vie.
A vendre par PAUL JUGE FILS & CO.,
13 sept 27, rue St Louis

VIN ROUGE—600 barriques en débarquement du navire Lyman, de Bordeaux, à vendre par RAYMOND CAHUZAC,
13 sept 30, Vieille Levée

COGNAC—10 demi pipes 1ere preuve marques W. H. Florit—
30 quarts do do do
10 demi 1ère preuve, St-Augustin;
20 quarts do do
22 huitièmes do do
En débarquement du navire Lyman, de Bordeaux, à vendre par RAYMOND CAHUZAC,
13 sept 30, Vieille Levée

SARDINES A L'HUILE—800 boites sardines de la marque Duffée & Co,
1500 demi et 700 quarts do do do
A vendre par NUMA LACOSTE,
13sept 147, rue Royale

EN débarquement du navire Claiborne, venant de Marseille, et à vendre par le soussigné:
300 barriques vin Bergasse;
300 paniers bouteilles de 22 onces;
300 do do de 24 onces;
600 caisses vin muscat;
60 paniers bouteilles à marasquin;
300 do véritable huile Plagniol 1851;
100 caisses vermout du Torino;
150 do savon français;
400 do [illegible], à vendre par DOMINIQUE LANATA,
13 sept 9 et 11, rue Jefferson

Dix de Récompense.

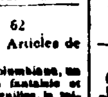

PARTIE mercredi dernier soir, la négresse MARGUERITE, âgée d'environ 30 à 35 ans, de taille moyenne, parlant [illegible] l'anglais, et n'ayant plus qu'une [illegible] [illegible] M. Bayer, No 148, rue Conti.

AVIS AUX PROPRIETAIRES.
JURY DE POLICE DE LA PAROISSE PLAQUEMINES.

ATTENDU qu'il est necessaire de faire un nouveau chemin, et une nouvelle levée en face de la propriété dite Fatimore, appartenant à divers propriétaires qui me sont inconnus, et à être entre la limite supérieure de l'habitation du Dr. Wetherstrand, et la limite inférieure de celle de F. C. P. Forstall, sur la rive gauche du fleuve, à 8 milles plus bas que la maison de Cour et dans le 3me district de cette paroisse,

Avis est par le présent donné par le syndic du dit district aux susdits propriétaires, que si les dits nouveaux chemins et levées ne sont pas commencés dans les dix jours qui suivront la publication du présent avis, le jury de police nommé de trois propriétaires de la dite paroisse estimera la valeur de l'ouvrage à faire sur les dits chemins et levées, et les dits propriétaires seront poursuivis conformément à la loi par devant la Cour du District de la dite paroisse pour le montant de l'amende qui leur sera imposée ainsi que pour le coût de l'ouvrage ou des réparations faites, et des frais de Cour, et de plus que la loi sera strictement mise en vigueur.

Paroisse de Plaquemines le 8 septembre 1851.
[illegible],
8sept—10 Syndic du 3me district

P. & E. REILLY & CO
Encoignure Royale et Canal.
VIENNENT de recevoir par steamer via New-York un assortiment de MARCHANDISES fraîches, composé en partie de
Indiennes nouvelles pour Dames.
Do do de Enfants.
Mousselines de laine unies et fantaisie.
Cachemires d'Ecosse do do.
Drap de Dames pour manteaux et paletots.
Tartans et cachemire Ecossais, haute nouveauté
Damas de soie pour rideaux.
Damas tout laine do.
Gros de Naples unis et façonnés,
Ombrelles, parapluies, éventails,
Broderies de tous genres.
Mantelets, pardessus, paletots non ouatés,
Gants de peau qualité supérieure &c.
—AUSSI—
Un choix d'indiennes anglaises très riches, Mousselines de laine, Alpacas, flanelles imprimées, bandes brodées, &c., &c. 6sept

A. MAZUREAU & P. LACOSTE,
NOTAIRES Publics, ont transporté leur étude au No 83 de la rue du Camp. 4 sep—1m

CHARBON.
LE dépôt de charbon Louisa, rue St-Louis, 161, entre Bourgogne et Dauphine, a constamment en main, un assortiment de toutes les qualités de charbon, qu'il offre à vendre aux plus bas prix du marché. Les ordres peuvent être laissés chez E Connery, No 5, Front Nouvelle Levée, chez J. Carr Jr, No 7 rue Bienville, et au dépôt où ils seront promptement exécutés.
6 sept—3m W A HAYDOCK

DIX MILLE BARILS CHARBON.
UN bon lot d'environ 10000 barils charbon à vendre à bon marché pour clore un compte. S'adresser à M J LEVOIS,
3 sept—15 47, Chartres

Chaudières à Sucre du Tennessee- Grilles—Embouchures de Fourneaux.
LES soussignés, agents pour la vente des fourneaux de Marion, reçoivent maintenant un grand assortiment de chaudières à sucre de toutes dimensions, faites sur les plus approuvés, ainsi que des bouches de fourneaux et des grilles de toute sorte, qu'ils offrent en vente au plus bas prix du marché. PRIESTLEY & BEIN,
12 sep 16 et 21 rue du Camp

A VENDRE par le soussigné, en débarquement du navire Hanse, arrivé de Bordeaux le 10 septembre,
150 grandes boites petits pois au naturel, de la nouvelle récolte, 1er choix,
600 do do demi-boites,
150 demi-boites truffes du Périgord, 1re qualité,
12 barriques vin vieux pour famille,
JEAN FISSE,
12 sept Enc St Pierre et Royale,

REÇU par la barque Hanse, de Bordeaux
30 barriques St Julien;
30 barriques Lastrac;
10 do Cantenac,
25 do et 30 demi do Haut Sauterne;
150 caisses Haut Sauterne;
277 do divers crus claret, à vendre par THOMAS PINET & Co.
13sept 29, rue Conti

VINS—En débarquement de la barque Hanse, de Bordeaux:
90 barriques vin rouge St-Christophe;
34 caisses de 12 bouteilles chacune vin rouge Chateau Latour;
[illegible] caisses de 12 bouteilles chacune, vin rouge St. Estèphe, à vendre par X LAMBERT,
12 sep—15 6, rue des Magasins

CHANGEMENT DE MAGASIN.
LE magasin de vaisselle de F. JAUFROID, situé ci-devant au No 61, rue de Chartres, vient d'être transporté au No 62, rue Chartres, entre Bienville et Douane.
☞ Le soussigné espère que ses amis et sa clientèle voudront bien lui continuer leur bienveillant patronage. F. JAUFROID,
2 sep No 62 rue Chartres

REÇU par le [illegible] un assortiment de Papier et d'Articles de Bureau, savoir:
Papier écolier (foolscap), blanc et azuré
Do à lettres, pour correspondance commerciale
Do anglais, pour notaires.
Portefeuilles, livres blancs, enveloppes, cire à cacheter;
Plumes en or avec manche en or et en argent.
Plumes en acier, porte-plumes, &c. &c.
ALEX. PAYA, 56 rue de Chartres,
30aout—15t Entre Bienville et Douane

A VENDRE—En débarquement du navire Claiborne, arrivé de Marseille:
2000 briques à feu;
30 paniers bouteilles bordelaises;
5 paniers flacons marasquin;
100 paniers huile d'olive;
100 caisses vermouth;
150 jarres;
3 douzaines paillassons colorés,
Dans les magasins de la Douane:
36 boucauts faïence lustrée, ayant droit au drawback.
2 sept—1m V. AICARD, 42, Vieille Levée

A VENDRE OU A LOUER—Un nègre âgé d'environ 30 ans. S'adresser au No 68, rue des Magasins 2 sept—1m

EMMAGASINAGES pris à des conditions modérées, par le soussigné à son magasin à cé dépôt, No 38, rue Notre Dame. X LAMBERT,
2 sept—1m 6, rue des Magasins

CHANGEMENT DE DOMICILE.
MON magasin établi rue Vieille Levée, No 10, entre St Louis et Conti, est transféré à dater de ce jour au No 2, rue Toulouse, entre Chartres et Levée.
1 sept L. MAJESTE.

A VENDRE à l'arrivée du navire Claiborne, attendu de Marseille—200 quarts Porto doux à la couronne de McKeig.
P. LONGIS,
1er sept 47, Vieille Levée.

A VENDRE par le soussigné, en débarquement du navire Hanse, venant de Bordeaux:
140 barriques vin rouge bon ordinaire;
8 barriques vin blanc.
G M LUCAS,
12sept 30, Bienville

EN débarquement du navire Hanse, venant de Bordeaux—
14 barriques vin rouge Montferrand;
25 do do St-Estèphe;
45 barils vin blanc Haut-Sauterne;
45 barriques do
à vendre par B TALAMON,
12sept 184 et 186, rue Royale

$25 PAR MOIS.
A LOUER une maison en très bon état, située rue St Philippe entre Claiborne et Derbigny, composée de quatre grandes pièces, avec cheminées et grate, cabinets, galerie ouverte &c.
Dans la cour une cuisine haute composée de 4 chambres, vitrées, avec cheminée, cour carrelée, arrière cour, cuve &c. Pour la location, s'adresser rue Bourbon No 218. 10 sept—15

Bottes, Souliers et Chapeaux.
LE soussigné a maintenant en magasin, reçus par les derniers arrivages:
500 caisses brodequins Russett, des tres qualités
400 do do en veau, cousus et chevillés,
100 do do veau marin et chevillés,
500 do bottes veau et veau marin;
300 do do fortes pour la boue;
100 do do cuirs à grain pour l'eau;
300 do souliers pour hommes, femmes, enfants,
100 do chapeaux soie et castor;
100 do do en laine et fourrure,
Le tout marchandises fraîches, qui seront vendues à des conditions libérales par JOHN M GOULD & CO,
1sept—30 8, Magasins

ON DEMANDE A LOUER AU MOIS OU A BAIL—Une maison commode et ayant une cour spacieuse, située dans le carré de la ville, ou à l'entrée du faubourg Tremé. On donnerait la préférence à une maison basse.
S'adresser par écrit, boite F. No 5, à la poste, indiquant la maison, et donnant le nom du propriétaire. 9sept—15f

ON demande dans une famille créole, demeurant à la côte, un professeur d'anglais, de latin et de mathématiques. On exigera les meilleures recommandations. S'adresser au bureau de l'Abeille. 14 aout

UN jeune homme, âgé de 15 à 16 ans, parlant français et anglais et dont les parents résident à cette ville, trouvera de l'emploi dans un magasin. S'adresser à la poste à la boite B. No 5. 21 aout

CHAUX DE THOMASTON—700 barils chaux de Thomaston, à vendre par THOMAS BLOIS,
8 sept 91, rue des Magasins

CIMENT—1000 barils ciment romain de Rosendale, en débarquement et à vendre par THOMAS BLOIS,
8 sept 91, rue des Magasins

CHAUX DE STE-GENEVIEVE—500 barils chaux de Ste-Geneviève, à vendre par THOMAS BLOIS,
8 sept 91, rue des Magasins

BRIQUES A L'EPREUVE DU FEU—[illegible] briques à l'épreuve du feu, d'Angleterre, de Pittsburg et de Pensacola, à vendre par lots, au choix des acquéreurs par THOMAS BLOIS,
8 sept 91, rue des Magasins

UN bon ouvrier ferblantier parlant français trouvera un emploi durable rue de la Douane No 85. 15 aout

VINAIGRE DE VIN BLANC—Clarifié, en débarquement du navire Mary Parker, de Bordeaux, à vendre par O. VALLETON & CO,
27aout 85, Tchoupitoulas

VIN ROUGE & BLANC—30 barriques vin rouge de 1849;
85 barils vin blanc, en débarquement du brick Armide, de Bordeaux, à vendre par O. VALLETON & CO,
27aout 85, Tchoupitoulas

Importation d'Automne.
JOS. H PALMER & Co, 47, rue du Canal, viennent de recevoir par les navires Clifton, Susan Holmes, et Sharron, leurs marchandises d'automne, faites dans le dernier genre, et très convenables pour les marchés du Sud et de l'Ouest. Les marchands de la ville et de la campagne sont respectueusement invités à venir visiter leur stock.
27 aout

Bureaux à louer à bas prix.
TROIS beaux bureaux situés à l'encoignure des rues Douane et Levée, au-dessus du magasin de quincaillerie des soussignés.
1aout—6m HOGAN & TURRALL

[illegible] ROBT. H. AUCOIN et GEORGE GAILLARD, tous deux de la Nouvelle-Orléans, ont formé une association sous la raison et style de J. HOBBS & CO. Ils informent leurs amis que, comme successeurs du feu R. G. Hobbs, ils continueront comme par le passé le commerce de souliers. 1juil—3m

Changement de domicile.
LE soussigné a l'honneur de prévenir ses amis et le public en général, qu'il a transféré son magasin de [illegible] de l'encoignure St-Philippe et Condé, dans la rue Royale, No 139, entre les rues St Louis et Conti.
4juil—3m TH. BORNIO.